



Corporation Municipale de la
Paroisse de Saint-Urbain

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, MARTIN GUÉRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN:

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant 31 décembre 2022

CONFORMÉMENT à l'article 176.1 du Code Municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 seront déposés lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 avril 2023 à compter de 19h00 heures au lieu habituel des délibérations;

Toute personne intéressée à recevoir des renseignements et explications est invitée, à poser ses questions directement lors de la séance.

Donné à Saint-Urbain ce 16^e jour du mois de mars 2023.

DONNÉ À SAINT-URBAIN, CE 16^{ÈME}JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.


MARTIN GUÉRIN
Directeur Général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Martin Guérin, directeur général, résident à La Malbaie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

au bureau municipal, sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^{ème} jour du mois de mars deux-mille-vingt-trois.


Martin Guérin, directeur général